

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** La Chambre désire-t-elle que les questions n<sup>os</sup> 112 et 113 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

**Des voix:** D'accord.

[Texte]

Question n<sup>o</sup> 112—**M. White:**

Combien d'employés à temps plein trouvait-on au total à chacun des niveaux de classification des divers ministères fédéraux lors de l'exercice 1993?

(Le document est déposé.)

Question n<sup>o</sup> 113—**M. Caccia:**

À combien s'élèvent, au total, les fonds publics donnés par le gouvernement fédéral à Énergie atomique du Canada Limitée (ÉACL) depuis sa création?

(Le document est déposé.)

[Français]

\* \* \*

### QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, je suggère que toutes les autres questions soient réservées.

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

### DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, je suggère que l'avis de motion portant production de documents soit réservé.

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** L'avis de motion est-il réservé?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** Je tiens à dire à la Chambre que, conformément au paragraphe 33(2) du Règlement, la période prévue pour les initiatives ministérielles sera prolongée de six minutes, en raison de la déclaration ministérielle.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ)** propose:

### Les crédits

Que la Chambre enjoigne le gouvernement dans son prochain budget d'éviter toute hausse d'impôt pour les contribuables à faibles et moyens revenus et d'envisager plutôt le dégraissage de l'appareil gouvernemental, l'élimination des dépenses fiscales dont profitent principalement les grandes entreprises et les mieux nantis de la société canadienne et la récupération des impôts impayés et dus au gouvernement fédéral.

—Madame la Présidente, il me fait plaisir de débattre de cette motion en Chambre, puisqu'elle correspond à ce que l'opposition officielle, depuis son entrée en fonction, défend comme mesure de redressement des finances publiques canadiennes, mesures de redressement à court et à moyen termes puisqu'à long terme, sans changement fondamental à ce régime, il est d'ores et déjà acquis, pour la plupart des spécialistes, pour nous aussi, qu'il sera difficile de reprendre le dessus sur les finances publiques.

Le Bloc québécois est d'avis que le gouvernement doit, dans son prochain budget, réduire de façon importante ses dépenses et ne doit pas augmenter les impôts des contribuables de la classe moyenne ni celle des contribuables à faible revenu. Le Bloc québécois demande que le gouvernement fédéral effectue une révision complète de la fiscalité, qui aurait pour but d'éliminer les dépenses fiscales inéquitables et de faire en sorte que les entreprises qui ne paient pas d'impôt paient leur juste part.

Le gouvernement fédéral doit notamment éliminer les abris fiscaux profitant aux contribuables à revenu élevé et aux grandes entreprises. Pas les dispositions qui favorisent les revenus moyens et les personnes à faible revenu, mais les vraies échappatoires fiscales qui profitent aux très hauts revenus au Canada et aux grandes entreprises qui ne paient pas leur juste part depuis au moins douze ans, dans le régime fédéral.

Le gouvernement tente de justifier une possibilité de hausse d'impôt en prétextant que la hausse des taux d'intérêt les y oblige, oblige les libéraux, alors que cette hausse est grandement attribuable à leur inaction en matière de lutte au déficit depuis un an. Je vous rappellerais qu'à peine quelques jours après le dépôt du premier budget du ministre des Finances, le 22 février dernier, le Canada subissait sa première décote importante depuis cinq ans et les taux d'intérêt demandés sur les titres canadiens par les investisseurs nationaux et internationaux étaient grandement augmentés, et l'incidence de cette augmentation se faisait sentir sur les taux d'intérêt hypothécaires, notamment.

Le seuil de tolérance des contribuables à classe moyenne est dépassé. Il est inacceptable que le gouvernement augmente leur fardeau fiscal et il est bon de rappeler que le premier ministre a promis, a pris des engagements à cet égard au *Téléjournal*, le 1<sup>er</sup> octobre 1993, où il disait, il affirmait qu'il n'augmenterait pas les taxes au cours des deux premières années de son mandat. Nous sommes dans la deuxième année.

En décembre dernier, des députés libéraux du Comité des finances ont fait fi de cet engagement du premier ministre et ont recommandé d'imposer une surtaxe sur le revenu de tous les contribuables. Cette proposition, de l'avis de l'opposition officielle, est carrément inacceptable et je vous rappellerais, madame la Présidente, que selon l'OCDE, les simples contribuables canadiens sont surtaxés de façon plus grande que les contribuables moyens aux États-Unis et dans une proportion de 33 p. 100.